



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GJKY	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	PNE/habitant de dormillouse	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
05/09/18	Parking Dormillouse	Village Dormillouse	12			
05/09/18	Parking Dormillouse	( voir plan )		1		Cabane pour le PNE ( voir plan ci joint )

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,



Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

*COPIE Secteur VALLOISE*